



Département des Landes
Commune de ROQUEFORT

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUILLET 2020

Ordre du jour :

- 01 – Approbation du PV de la séance du 09 juillet 2020
 - 02 – Décisions du Maire
 - 03 – Affectation du résultat 2019 – *modification de la délibération du 9 juillet 2020*
 - 04 - Budget primitif 2020 – *modification de la délibération du 9 juillet 2020*
 - 05 – SICTOM du Marsan – désignation d'un référent
 - 06 – Informations et questions diverses
- - - - -

Etaient présents : Monsieur HUBERT, Maire, Mesdames BARDOUL, BORDENAVE, COUZINET CUELLAR, LAGARROSSE, PAPINOT et TASTET P., Messieurs BRETON, CAZENAVE, DARROMAN, HURST, LE MAGUER, LEVASSEUR, MEYNOT et MILLIOT.

Etaient absents excusés : Madame JUTEAU qui donne procuration à Madame BARDOUL, Madame TASTET M.J. qui donne procuration à Madame PAPINOT, Madame DUPRIEU qui donne procuration à Madame TASTET P. et Monsieur CALMETTES qui donne procuration à Monsieur LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : Madame LAGARROSSE, élue à l'unanimité des membres présents et représentés par le Conseil Municipal.

01 – Approbation du PV de la séance du 09 juillet 2020

Le précédent compte-rendu n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

02 – Décisions du Maire

Néant.

03 – Affectation du résultat 2019 – *modification de la délibération du 9 juillet 2020 – DLB 2020/06/053*

Suite au vote du compte de gestion et du compte administratif du budget principal de la commune, Monsieur CAZENAVE propose l'affectation des résultats comme suit :

> section d'investissement recettes

Article 1068 – report excédent de fonctionnement	274 514.52 €
--	--------------

> section d'investissement dépenses

Article 001 – report déficit d'investissement 161 198.56 €

> section de fonctionnement recettes

Article 002 – résultat de fonctionnement reporté 291 190.54 €

Après passage au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ❖ approuve l'affectation des résultats du budget principal de la commune comme présentée par la commission Finances
- ❖ valide cette délibération qui annule et remplace celle n° DLB 2020/05/042
- ❖ autorise Monsieur le Maire à signer tout document découlant de cette décision

04 - Budget primitif 2020 – modification de la délibération du 9 juillet 2020 – DLB 2020/06/054

Monsieur CAZENAVE présente le projet de budget primitif 2020 élaboré pour le budget principal de la commune.

Après passage au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ❖ accepte le projet de budget primitif 2020 de la commune, qui s'équilibre de la manière suivante :

<u>> section de fonctionnement</u>	
dépenses et recettes en équilibre à	2 149 668.54 €
<u>> section d'investissement</u>	
dépenses et recettes en équilibre à	737 267.19 €

- ❖ valide cette délibération qui annule et remplace celle n°DLB2020/05/043
- ❖ autorise Monsieur le Maire à signer tout document découlant de cette décision

05 – SICTOM du Marsan – désignation d'un référent – DLB 2020/06/055

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite au transfert de la compétence « collecte des ordures ménagères », le SICTOM du Marsan souhaite avoir un référent sur la commune.

Cette personne ne siège pas au Comité Syndical, ne vote pas, assiste simplement à deux réunions annuelles, fait un compte rendu sur la collecte et le tri et transmet au SICTOM les problèmes rencontrés sur la commune.

Monsieur LEVASSEUR avait été désigné référent lors d'une précédente séance, mais il est depuis délégué de la CCLA au SICTOM et ne peut pas cumuler les deux fonctions.

Monsieur le Maire lance un appel à candidature.
Madame TASTET Pascale se porte candidate.

Après passage au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ❖ désigne Pascale TASTET référente au SICTOM du Marsan
- ❖ autorise Monsieur le Maire à signer tout document découlant de cette décision

06 – Informations et questions diverses

1) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'USR Pétanque – DLB 2020/06/056

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'USR Pétanque qui sollicite une participation financière de 100 € pour les récompenses du concours de pétanque communal du 16 août 2020.

Après passage au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ❖ Accepte de verser une participation financière de 100 € à l'USR Pétanque pour l'achat de récompenses pour le concours communal du 16 août 2020
- ❖ autorise Monsieur le Maire à signer tout document découlant de cette décision

2) effondrement karstique devant la Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un sinistre survenu le 24 juillet au cours duquel un effondrement de terrain s'est produit devant l'entrée de la Mairie, au passage de la balayeuse qui s'est retrouvée la roue coincée dans le trou.

Un engin de levage a dû intervenir pour sortir la balayeuse qui sera amenée à la révision pour évaluer les réparations, a priori pas trop conséquentes.

Le SYDEC s'est rendu sur site pour constater les dégâts sur les canalisations d'eau potable, ainsi que la DDTM venue estimer la profondeur de l'effondrement et rechercher la cause.

Le BRGM viendra lundi 27 juillet se rendre compte de la situation.

3) CCLA – commissions et délégations aux organismes extérieurs

* Monsieur le Maire invite les élus à s'inscrire dans les diverses commissions de la CCLA. Par principe, seuls deux élus par commune peuvent participer à ces commissions.

Les élus intéressés sont invités à envoyer un mail à Monsieur HUBERT qui relayera les noms à la CCLA.

* Monsieur le Maire indique qu'il a été élu Vice-président de la CCLA à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

* Monsieur le Maire cite les délégations des conseillers communautaires de Roquefort et souligne que la commune est bien représentée dans les différentes instances :

- au SMALA (Syndicat Mixte d'Aménagement des Landes d'Armagnac qui gère l'aménagement du territoire) : François HUBERT. Ce syndicat regroupe également la Communauté de Communes du Pays Villeneuvois et le Conseil Départemental des Landes.

- au SMDLA (Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac qui gère le tourisme et le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) : François HUBERT et Gérald LEVASSEUR

- au SICTOM du Marsan : Gérald LEVASSEUR

- à la Commission d'Appel d'Offres : Pascale TASTET (titulaire) et Serge CAZENAVE (suppléant)

- au CIAS : Moïsette PAPINOT et Pascale TASTET

- au SAGE Midouze pour la gestion des rivières : François HUBERT

* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CCLA a sollicité la Mairie pour organiser le premier spectacle de la saison 2020-2021 de l'Emoi Culturel le samedi 12 septembre dans les arènes (à la salle polyvalente en cas d'intempéries).

4) demande de location d'un local du CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame LAFFITTE, artiste peintre de Sarbazan, a sollicité la Mairie pour louer le local appartenant au CCAS situé 101 rue Gambetta, anciennement loué à l'auto-école.

Elle souhaite y exposer ses œuvres à la vente durant les mois d'août et septembre dans un premier temps.

Le CCAS fixera le montant du loyer et rédigera le bail.

5) réaménagement du gîte des pèlerins de Saint-Jacques

Lors de la tournée des bâtiments communaux, il est ressorti que le mobilier du gîte communal des pèlerins de Saint-Jacques situé à côté de l'école de musique, Esplanade des Droits de l'Homme, avait besoin d'un certain rafraîchissement.

Madame TASTET M-J s'est occupée d'acheter un réchaud, des matelas, des protège-matelas et du petit mobilier pour réaménager agréablement ce local qui est très souvent utilisé, le refuge jacquaire géré par l'association étant en outre actuellement fermé.

6) acquisition d'un panneau d'informations lumineux

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait inscrit une somme au budget 2020 pour l'acquisition d'un nouveau panneau d'informations lumineux, la location du précédent étant arrivée à échéance.

La société LUMIPLAN a été retenue pour fournir le panneau, assorti d'une application mobile et d'un écran implanté dans le hall d'attente de la Mairie.

Une subvention au titre du FEC 2020 (Fonds d'Equipement des Communes) sera sollicitée auprès du Conseil Départemental des Landes pour mener à bien ce projet.

7) projet de radars pédagogiques

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un projet actuellement à l'étude pour l'implantation de radars pédagogiques sur chaque entrée de ville pour faire ralentir la circulation automobile bien avant le centre-ville.

Plusieurs devis sont à l'étude et ce projet, une fois finalisé, pourra faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre des amendes de police.

8) organisation d'une course landaise – samedi 8 août

Monsieur DARROMAN détaille l'organisation des bénévoles pour veiller au respect des gestes barrière lors de la course landaise du 8 août.

Il sollicite la présence des conseillers municipaux à chaque porte extérieure, pour contrôler notamment le port du masque à chaque entrée des arènes.

> Monsieur MILLIOT demande si un système de réservation préalable a été mis en place pour éviter de longues files d'attente au guichet, dans ce contexte de crise sanitaire.

- Monsieur DARROMAN répond par la négative, soulignant la difficulté d'organiser une réservation préalable.
- Monsieur MILLIOT suggère de mettre simplement un point de vente sur le marché le matin-même et éventuellement le samedi précédent. Il se porte volontaire pour aider.
- Monsieur DARROMAN reconnaît que l'idée est bonne, à la fois pour limiter le regroupement de personnes au guichet et pour faire de la publicité sur le marché. Il va voir pour la mise en œuvre concrète de cette décision.

Monsieur DARROMAN invite les conseillers municipaux à donner 10 € chacun pour constituer une prime de la Municipalité qui sera donnée lors de la course landaise.

9) travaux sur le site de l'ancienne déchetterie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la ferme photovoltaïque sur le site de l'ancienne déchetterie ont débuté.

Il s'agit d'amener par camion 50 000 m³ d'argile depuis Montréal-du-Gers.

Monsieur HUBERT précise que les camions sont déviés à Saint-Justin pour rejoindre Pillelardit puis la rocade jusqu'au rond-point de la scierie Labadie, évitant ainsi le centre-ville.

Néanmoins, cela causera certaines nuisances aux riverains.

La séance est levée à 19h25.

Liste des décisions de la présente séance :
néant

Liste des délibérations de la présente séance :

* DLB 2020/06/053 : budget principal de la commune – affectation des résultats 2019 modifiée

* DLB 2020/06/054 : budget principal de la commune – budget primitif 2020 modifié

* DLB 2020/06/055 : désignation d'un référent au SICTOM du Marsan

* DLB 2020/65/056 : attribution de subvention exceptionnelle à l'USR Pétanque